

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19h30 au deuxième étage du centre communautaire situé au 16, Principale nord à Montcerf-Lytton.

Présences : Madame Christianne Cloutier, conseillère  
Madame Marilyn Brunet, conseillère

Monsieur Alain Fortin, Maire  
Monsieur Michel Dénomme, conseiller  
Monsieur Serge Lafontaine, conseiller  
Monsieur Claude Desjardins, conseiller  
Monsieur Ward O'Connor, conseiller

Absence motivée : Aucune

Présence dans la salle : 3 personnes.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19h35. Monsieur Alain Fortin, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### **MOMENT DE RÉFLEXION**

#### **2018-12-279 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et modifié. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-12-280 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénomme il est résolu que Madame Véronique Danis, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DES COMPTES DE LA PÉRIODE**

#### **2018-12-281 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (PÉRIODE NOVEMBRE 2018)**

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'adopter les procès-verbaux suivants et ce pour la période du mois de novembre 2018 :

- 1- Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 2018;
- 2- Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 novembre 2018.

Il est à noter qu'une modification doit être apporté au procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 novembre, soit d'ajouter la résolution de demande à la MRCVG pour que les maires suppléants puissent assister aux réunions du conseil des maires.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-282** ADOPTION DES RAPPORTS- PÉRIODE DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter les rapports suivants et ce pour la période du mois de novembre 2018 :

1- Comptes à payer :	70 669.16\$
2- Comptes payés:	14 752.92\$
3- Liste des salaires nets :	40 344.26\$
POUR UN TOTAL DE :	<b><u>125 766.34\$</u></b>

Adoptée à l'unanimité

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée Cindy Céré, directrice générale adjointe et secrétaire-réceptionniste de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

*Cindy Céré*

Directrice générale adjointe et secrétaire-réceptionniste

**DEMANDES ET DÉCISIONS**

**2018-12-283** EMBAUCHE D'UN 3<sup>E</sup> CHAUFFEUR POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT les besoins du service de déneigement pour la présente période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de procéder à l'embauche d'un troisième chauffeur pour le service de déneigement pour la période hivernale 2018-2019. La direction générale est donc autorisée à effectuer le processus d'embauche de cette ressource.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-284** DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums, à défaut de déposer la déclaration dans le

délaix fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que tel, d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autres conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe, Véronique Danis, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétés conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Montcerf-Lytton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires reçues sont acceptées telles qu'elles ont été déposées.

Note au procès-verbal : Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT, direction régionale de l'Outaouais et à la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-285** EMBAUCHE DE MADAME SANDRA PAYETTE À TITRE DE COORDONNATRICE DE SERVICES

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'urbanisme et de l'aménagement, du service incendie et du service de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'embaucher madame Sandra Payette à titre de coordonnatrice de services.

Il est de plus résolu d'accorder une période de probation de trois mois à madame Payette. Cette période s'étendra du 3 décembre 2018 au 3 mars 2019. Après cette période, la directrice générale devra présenter au conseil municipal une évaluation de rendement de madame Payette et le conseil devra statuer sur le statut d'emploi de madame Payette suite aux recommandations de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-286** ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude

Desjardins et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019.

Celles-ci débuteront à 19h30 heures et se tiendront au deuxième étage du centre municipal au 16, rue Principale Nord à Montcerf-Lytton :

7 janvier	4 février
4 mars	1er avril
6 mai	3 juin
2 juillet (mardi)	5 août
3 septembre (mardi)	7 octobre
4 novembre	2 décembre

Que copie d'un avis public indiquant le calendrier des séances citées ci-dessus soit affiché aux endroits définis par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-287** AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT DE TAXATION 2019 ET DES DIVERS TAUX

Le conseiller Monsieur Michel Dénomme donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 2018-83 concernant les taux de taxation et divers taux 2019 sera présenté lors d'une séance subséquente et ce pour adoption.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-288** CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'inviter les contribuables à participer au concours municipal pour les décorations de Noël 2018-2019. Cinq prix seront remis soit :

1er prix :	100.00 \$ prix d'excellence
2ième prix :	50.00 \$ pour l'originalité
3e prix :	50.00 \$ coup de cœur du jury
et deux prix de participation de 25.00 \$	

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-289** SÉCURITÉ CIVILE- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET I

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de

préparation aux sinistres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 10 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5500\$;

Que la municipalité autorise la directrice générale madame Cindy Céré, et la coordonnatrice de services, madame Sandra Payette, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-290** RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC EMPLOI QUÉBEC POUR MONSIEUR DANIEL MORIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire renouveler l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail avec Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est pour une période d'un an soit du 10 décembre 2018 au 9 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de mandater la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour ledit projet.

Il est également résolu de continuer avec l'employé déjà en poste, Monsieur Daniel Morin.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-291** PAROISSE L'ASSOMPTION-DE-MARIE- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de renouveler notre commandite pour le bulletin paroissial au montant de 200\$ pour l'année 2019.

Note : le conseiller Ward O'Connor se retire de la décision.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-292** CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA HAUTE-GATINEAU- CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter de payer les frais de transport de 70\$ par enfant inscrit à l'activité de ski au Mont-Ste-Marie et ce pour l'hiver 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-293** ADOPTION D'UNE CONVENTION DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le but d'adopter une convention de travail

pour les employés municipaux est de maintenir et de promouvoir de bonnes relations qui existent entre la municipalité et ses employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ward O'Connor et il est résolu d'adopter la convention de travail qui a été présentée aux élus municipaux et ce pour une durée de cinq (5) ans. Cette convention pourra être modifiée en tout temps, si le conseil le juge nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

**2018-12-294** CHEMINS À DOUBLE VOCATION- DEMANDE DE REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Montcerf-Lytton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des ch. sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions Charge/an
Ch. De l'Aigle	3.50	Bois	1000 et plus
Ch. De Montcerf	3.40	Bois	1000 et plus
Ch. Du rang 02	4.70	Bois	1000 et plus
Ch. Du sixième rang	6.50	Bois	1000 et plus
Ch. Lirette	2.30	Bois	1000 et plus
Ch. Du Lac Logue	1.2	Bois	1000 et plus
Ch. Du Bras coupé et du Lac Lytton	11.3	Bois	1000 et plus

Pour ces motifs;

Sur une proposition du conseiller Serge Lafontaine il est résolu et adopté que la municipalité de Montcerf-Lytton demande au ministre des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 32.90 kilomètres.

Adoptée à l'unanimité

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2018-12-295** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h05, le conseiller Michel Dénomme propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Cindy Céré  
Directrice générale